



LA SPORTIVE DE VIGNEUX

AVIS DE COURSE VOILE LEGERE 2013-2016

Nom de la compétition : REGATE DE LIGUE 420/Equipe/IND – Grade : 5A/L

Dates complètes : 8 mars 2015

Lieu : Lac Montalbot

Autorité Organisatrice : LA SPORTIVE DE VIGNEUX

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux des classes **420 – Equipe - IND**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER : sans objet

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : 8 MARS 2015 à partir de 9H

5.2 Jauge et contrôles : SANS OBJET

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
8/03/2015	10 h30	420/EQUIPE

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées à la confirmation des inscriptions le 8 MARS 2015.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construit

Signaux définissant le parcours à effectuer : flamme numérique 1-2-3 à la poupe bateau comité

parcours 1 : départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 – arrivée

parcours 2 : départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 - 1 – 2 - 3 – arrivée

parcours 3 : départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 – arrivée (départ et arrivée sur la même ligne)

zone située derrière l'île (vue depuis le mât à pavillons) **INTERDITE**. La navigation dans cette zone ne pourra porter motif à réclamation de la part des coureurs (RCV 60.1(a))

7.2 L'emplacement de la zone de course sera affiché au club-house.

8. CLASSEMENT

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX : sans objet

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du comité de course :

Président du jury : Jean-Luc Alépée

Juge : Cécile Venuat

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter

La Sportive de Vigneux – Chemin latéral 91270 Vigneux sur Seine

tél : 01 69 40 01 26 - lasportivedevigneux@gmail.com

ATTENTION : Le club ne dispose pas d'eau potable